



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq août, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juillet 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD., Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Mme Audrey JOLLY pouvoir M. NAVELLIER Gilles, Catherine Sanchez

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Finances 2021/49 N°21

Vote de la liste de l'état de non valeur

Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2019 pour un montant de 0.55 euros
Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 09 juin 2021,

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

De statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette :
- n°1354 de l'exercice 2019, pour un montant de 0.55 euros

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 0.55 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX